

1862 WINES AND SPIRITS
Société par Actions simplifiée
Au capital de 1.248.000 €
Siège social : 5 rue Maréchal Joffre
06400 CANNES
R.C.S. CANNES N° 518 675 566

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2025**

**L'AN DEUX VINGT CINQ ET LE 11 AVRIL À 15 HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.**

Les associés de la Société 1862 WINES AND SPIRITS, S.A.S au capital de 1.248.000 €, divisé en 15.600 parts sociales de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Aubert BOGÉ, Directeur Général.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Mise à jour de l'article 7 des statuts.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président soumet aux voix la résolution unique :

A3

CG

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi :

« *ARTICLE 7 – Capital social*

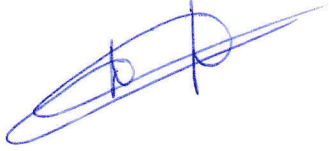
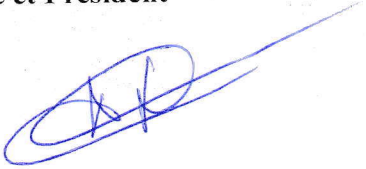
Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT QUARANTE HUIT MILLE (1.248.000) euros, divisé en QUINZE MILLE SIX CENT (15.600) actions de quatre-vingts (80) Euros chacune valeur nominale, de même catégorie, toutes souscrites et intégralement libérées ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT À CANNES,
LE 11 avril 2025
EN 1 EXEMPLAIRE ORIGINAL.**

<p>Monsieur Aubert BOGÉ, Associé et Directeur Général</p> 	<p>La Société HOLDING DE GESTION AUBERT Associé et Président</p> 
<p>Monsieur Clément GAINCHE Associé</p> 